



ARRETE DU MAIRE N° 78/2023

Portant réglementation du stationnement des véhicules dans la Route d'Obernai durant les travaux de remise à neuf de la toiture au 1 rue des Vergers Commune de Krautergersheim, en agglomération

Le Maire de la Commune de Krautergersheim,

- VU les travaux de remise à neuf de la toiture dans la rue des Vergers, au n° 1
- VU le code de la voirie routière ;
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
- VU le code de la route,
- VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules pendant toute la durée des travaux de remise à neuf de la toiture dans la route d'Obernai (le long de la propriété sise au 1 rue des Vergers), soit du lundi 31 juillet 2023 au vendredi 11 août 2023 inclus ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

A partir du lundi 31 juillet 2023, jusqu'au vendredi 11 août 2023 inclus, durant toute la durée des travaux, le stationnement des véhicules est interdit du lundi au vendredi, de 7h00 à 20h00

- dans la Route d'Obernai, sur les places de parking matérialisées le long de la propriété sise au 1 rue des Vergers

ARTICLE 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 (4^{ème} partie, 5^{ème} partie et 8^{ème} partie) se rapportant à l'article 1 précité, sera mise en place sous la responsabilité du demandeur et ce dans les meilleurs délais avant la date de début des travaux.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin et la Police Pluricommunale, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Mme le Sous-Préfet de Sélestat Erstein
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- Mme la chef de la Police Municipale d'Obernai
- L'entreprise ADAM TOITURES, chargée des travaux

Fait à Krautergersheim, le 27 juillet 2023

Le Maire, René HOELT

